

# Contrat de travail pour le métier de coiffeur de la Suisse

## 1. Contractants

Nom ..... L'employeuse

Adresse .....

Code postal / Lieu .....

Nome / Prénom ..... L'employée

Adresse .....

Code postal / Lieu .....

Date de naissance .....

## 2. Généralités

Le contrat de travail règle les relations de travail entre l'employée et l'employeuse, en complément ou en divergence par rapport à la convention collective de travail des coiffeurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (CCN) qui fait partie intégrante du présent contrat de travail individuel. Par ailleurs s'applique le Code des obligations (CO).

## 3. Dispositions particulières

### 3.1. Début du contrat

L'employée entre le ..... au service du salon de coiffure .....

La période d'essai est de ..... mois (max. 3 mois possible).

### 3.2. Qualification

- salariée qualifiée avec certificat fédéral de capacité (CFC) ou un certificat équivalent (art. 39.1 CCN)
- salariée semi-qualifiée avec attestation de formation professionnelle (AFP) ou attestation équivalente (art. 39.1 lit. a CCN)
- salariée semi-qualifiée avec école professionnelle privée sur 2 ans au minimum ou formation équivalente (art. 39.2 lit. b CCN)
- salariée non-qualifiée (art. 39.3 CCN)
- titulaire des modules didactiques 1 + 2 (art. 40.7 CCN)
- examen professionnel (certificat professionnel fédéral)
- examen professionnel supérieur (diplôme fédéral)

### 3.3. Durée de travail hebdomadaire normale

La durée de travail normale est de ..... heures / semaine

### 3.4. Salaire

L'employée reçoit un salaire brut horaire de CHF .....

Le salaire brut horaire se compose comme suivant:

Salaire horaire de	CHF .....
Indemnité de vacances (9,47% ou 11,83%) de	CHF .....
Indemnité de jours fériés (jusqu'à max. 3,59%) de	CHF .....

## 4. Autres accords

.....  
.....  
.....

Date / Lieu : .....

L'employeuse:

L'employée:

.....  
Source: [www.pk-coiffure.ch](http://www.pk-coiffure.ch) ou [www.coiffuresuisse.ch](http://www.coiffuresuisse.ch)

.....